

Alénya, le 27 août 2019

**Monsieur le Président de la
Commission Technique Paritaire
Service Carrières
6, rue de l'Ange
66000 PERPIGNAN**

**Objet : contrat d'apprentissage
Information - CT de catégorie C**

Monsieur le Président,

J'informe la prochaine Commission Technique de 2019, qu'à compter du 2 septembre 2019 **Mademoiselle BOUZAN Mélissa** va démarrer un contrat d'apprentissage au sein de la crèche d'Alénya.

Mademoiselle BOUZAN Mélissa va suivre la formation en alternance pour l'obtention du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture au sein du CFA des métiers territoriaux du CNFPT, du 02/09/2019 au 02/07/2021, à raison de 35 heures hebdomadaires. Son maître d'apprentissage, Madame CID Sophie, diplômée Educateur de Jeunes enfants a été nommée dans sa précédente collectivité dans ce cadre d'emplois au 01/12/2010. Nous l'avons recruté au poste de Directrice de la crèche municipale Caminem le 01/09/2016.

Vous trouverez ci-joint le formulaire de saisine accompagnée des pièces demandées.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,
Jean-André MAGDALOU**





Service Comité Technique

Notice explicative : Contrat d'apprentissage

Référence : NE -

Date de création :

Date de révision :

N° de révision :

Références

- Code du Travail ;
- Loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;
- Décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;
- Décret n° 96-208 du 12 mars 1996 portant bonification indiciaire des maîtres d'apprentissage

Art. 20 modifié par la Loi n° 2010-751 du 5 juillet 2012 – art. 35, sont applicables aux contrats d'apprentissage visés à l'article 11 les dispositions spécifiques ci-dessous :

Les conditions d'accueil et de formation des apprentis font l'objet d'un avis du comité technique ou de toute autre instance compétente au sein de laquelle siègent les représentants du personnel. Cette instance examine chaque année un rapport sur le déroulement des contrats d'apprentissage.

Apprenti

Nom et prénom : *BOUZAN melissa*

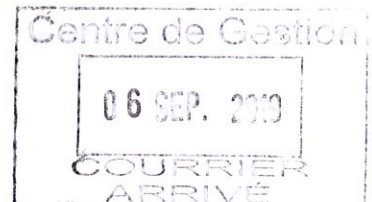
Age de l'apprenti : *née le 20/08/1999*

Date du contrat : *2/09/2019 - 02/07/2021*

Diplôme préparé : *Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture*

Durée de la formation : *24 mois*

Période et organisation de la formation : *planning ci-joint*



Conditions d'accueil Service d'affectation : *secteur "bébés", secteur "grands" en crèche*

Pratiques professionnelles enseignées : *techniques de soins auprès des jeunes enfants ---*

Outils, matériels, produits utilisés : *RAS*

Horaires de travail : *7h par jour (roulement annuel)*

Fiche de poste jointe : Oui ; Non



Service Comité Technique

Notice explicative : Contrat d'apprentissage

Référence : NE -

Date de création :

Date de révision :

N° de révision :

Maître d'apprentissage

Nom et prénom : *CiD Sophie* } diplômée EJE le 10/12/2007, nommée
Formation et diplôme du maître d'apprentissage : *EJE depuis le 11/12/2010*
Fonctions du maître d'apprentissage : *directrice de la crèche d'Alénya*
Date d'entrée en fonction du maître d'apprentissage : *à la mairie d'Alénya*
le 1/09/2016

Pièces à joindre :

- Fiche de poste de l'apprenti
- Liste des matériels et outils qui seront utilisés par l'apprenti



Mise à jour le 27.08.2019

Auxiliaire de puériculture

- Accueil des enfants et des parents
- Création et mise en place des conditions nécessaires au bien-être des enfants accueillis (de 10 semaines à 3 ans)
- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Elaboration et mise en œuvre des activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du service
- Animation et soutien de l'équipe du secteur des bébés/des grands

Rattachement hiérarchique

Sous l'autorité de la Directrice de la crèche

Lieu d'exercice

Crèche- Avenue Nelson Mandéla – 66200
ALENYA

Description du poste

- Service : crèche
- Catégorie : C
- Cadre d'emplois : auxiliaire de puériculture
- Grade : *en apprentissage*
- Temps de travail : 35h

Identité de l'agent

- Nom : BOUZAN
- Prénom : Mélissa

Réseau relationnel

- Relations internes : avec la Directrice, la responsable adjointe de la crèche, les agents de la crèche, les agents des autres services,
- Relations externes : les enfants et les parents, l'EHPAD, l'école maternelle, les associations

Conditions de travail liées au poste

- Travail auprès des enfants
- Horaires variables en fonction des obligations du service
- Travail en équipe
- Respect des obligations de discrétion et de confidentialité

Moyens techniques

- Matériel de puériculture et de jeu adapté aux normes en vigueur, à l'âge des enfants accueillis (de 10 semaines à 3 ans)

Autonomie et responsabilités

- Autonomie croissante au cours des 2 années d'apprentissage : dans la mise en œuvre des projets d'activités et dans la relation avec l'enfant, dans le secteur des bébés/des grands



Missions /activités

- **Accueil des enfants et des parents**
 - ✓ Identifier et respecter les besoins (physiques, moteurs et affectifs) de chaque enfant dans son individualité
 - ✓ Favoriser la socialisation du jeune enfant
 - ✓ Etablir une relation de confiance avec les parents
 - ✓ Respecter le choix de la mère en matière d'allaitement
 - ✓ Contribuer à l'identification des signes d'appel, de mal-être physique ou psychique de l'enfant, alerter la directrice de la crèche
 - ✓ Prendre en compte la diversité culturelle des familles
 - ✓ Communiquer avec la famille au quotidien

- **Création et mise en place des conditions nécessaires au bien-être des enfants accueillis**
 - ✓ Aménager des espaces de vie (repos, repas, jeux) adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants dans le respect du projet du service
 - ✓ Assurer la sécurité affective et physique de l'enfant
 - ✓ Réaliser les soins courants d'hygiène de l'enfant dans le respect de son intimité
 - ✓ Répondre aux besoins alimentaires de l'enfant

- **Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie**
 - ✓ Aider l'enfant à acquérir progressivement des gestes et comportements autonomes (autonomie vestimentaire, alimentaire, motrice, sphinctérienne)
 - ✓ Adopter et maintenir des attitudes éducatives conformément au projet de la crèche

- **Elaboration et mise en œuvre des activités**
 - ✓ Elaborer des projets d'activités en lien avec les projets pédagogiques
 - ✓ Organiser et animer des jeux, des ateliers d'éveil et d'expression
 - ✓ Favoriser les matériaux pédagogiques durables
 - ✓ Réguler les interactions entre les enfants

- **Animation et soutien de l'équipe,**
 - ✓ Comprendre et accompagner les phénomènes émotionnels au sein de l'équipe du secteur (des bébés/ des grands)
 - ✓ Porter attention aux situations de retrait, de souffrance, voire d'usure et d'épuisements professionnels

Compétences requises

- Notions de psychologie infantile, psychomotricité
- Connaissance des maladies infantiles et signaux d'alerte
- Symptômes et conduites à tenir
- Utilisation et stockage des produits de soin
- Règles de consignes de sécurité et d'hygiène
- Principes d'hygiène corporelle (toilette, change, habillement)
- Règles de base en diététique et hygiène alimentaire du jeune enfant
- Principes de qualité de l'air intérieur et vigilance quant à la composition chimique des jouets, biberons, produits d'hygiène et d'entretien
- Techniques artistiques, manuelles, ludiques
- Notions sur les techniques d'animation de jeunes enfants

Fait à Alénya le 27/08/2019

L'autorité territoriale

Signature :

